



3^e édition

Colloque sur l'écodéveloppement
des institutions d'enseignement du Québec
Avancées, défis et perspectives

1^{er} et 2 mars 2007

Complexe des Sciences Pierre Dansereau, UQAM

Bilan du colloque :
Constats, Recommandations, Actions

À l'ouverture du colloque, le maître de cérémonie rappelait aux participants que chaque atelier devait produire deux recommandations et une action concrète à effectuer d'ici le 4^e colloque 2008.

Par ailleurs, l'AQPÈRE s'est engagé auprès des participants à faire le suivi du colloque, à commencer par rendre disponibles sur le site web <http://www.aqpere.qc.ca> les présentations PPT du colloque (vous cliquez sur « Événements en cours » à droite et dans le programme chaque conférencier a son résumé et sa conférence complète). Cette mesure sera opérationnelle le 29 mars, date de publication du bulletin électronique mensuel Int'ERE.net de l'AQPÈRE.

Les 8 ateliers-échanges devaient donc produire 16 recommandations et 8 actions concrètes à entreprendre pendant les douze mois qui nous séparent du prochain colloque. Nous les résumons dans les pages qui suivent.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Litzler', enclosed within a large, loopy oval stroke.

Robert Litzler
Président de l'AQPÈRE

Atelier-échanges : G1 Élaboration et mise en œuvre des politiques environne-mentales

Constats

L'écodéveloppement d'une institution d'enseignement passe de manière incontournable par l'adoption d'une politique environnementale institutionnelle. C'est en effet elle qui légitime tous les gestes qui seront demandés à ceux qui fréquentent l'institution, soit pour y travailler, soit pour y étudier. C'est aussi dans la mesure où elle vient s'appuyer sur des réalisations déjà existantes, bien connues et acceptées des usagers que l'adhésion de la communauté institutionnelle se fera avec le minimum de résistance. C'est dans la mesure où elle est préparée par un comité multipartite formé de représentants de toutes les constituantes de l'institution qu'elle a le plus de chance de répondre aux aspirations du milieu et que son adoption fera l'unanimité au conseil d'administration.

La mise en œuvre et le respect de l'application de la politique exigent la réalisation d'un bilan environnemental institutionnel. Seul un tel bilan permet à l'institution de connaître l'état de la situation et de se fixer par la suite des objectifs d'amélioration continue.

Recommandation 1

Il faut rendre accessibles les politiques environnementales existantes et en documenter les avantages et les bénéfices retirés. Cela permettra aux institutions qui sont au début de leur réflexion d'accélérer le travail et de rapprocher l'échéance à laquelle elles pourront adopter la leur.

Recommandation 2

Rendre disponibles les outils qui permettent la réalisation des audits environnementaux conduisant au portrait environnemental institutionnel. Faire connaître les bilans déjà existants des commissions scolaires, des cégeps et des universités.

Action

Créer un portail sur lequel se trouveront toutes les informations pertinentes concernant les politiques environnementales et leur mise en œuvre. L'AQPERE dirigera la création de ce portail et invitera les directions générales des institutions à lui communiquer les informations pertinentes.

Atelier-échanges E1 : Activités d'animation en support à la gestion écologique

Constats

L'atteinte de performances environnementales élevées, notamment dans la gestion écologique des matières résiduelles ne peut se faire sans une adhésion massive de la communauté à la politique environnementale institutionnelle.

On peut favoriser cette mobilisation en créant dans le milieu une animation continue autour des questions environnementales qui préoccupent la société. Retenir que c'est beaucoup plus par l'action que par l'affichage ou la diffusion de dépliant qu'on y parvient.

Recommandation 1

Que l'on s'assure que les préoccupations environnementales soient inscrites dans le projet éducatif institutionnel, ou mieux, dans la mission même de l'institution.

Recommandation 2

Que soient diffusées les activités d'animation environnementale qui contribuent à augmenter la participation des étudiants et du personnel à adopter de meilleures pratiques écocitoyennes.

Action

Que l'on assure le recensement des activités d'animation environnementale réalisées par les uns et les autres, en documentant chacune d'elle et en les rendre disponibles sur le portail de l'Écodéveloppement identifié plus haut.

Atelier-échanges G2 : Mise en œuvre et financement de la gestion écologique.

Constats

Les institutions scolaires font partie du territoire municipal. Dès lors des ententes devraient exister pour que la collecte sélective municipale offre gratuitement le service aux institutions, situées sur son territoire. Souvent ce n'est pas le cas et quand c'est le cas comme à l'UQAM, les heures de collecte sont si peu commodes que l'UQAM a préféré faire appel à un collecteur qui n'est pas gratuit.

La communication de Mario Laquerre de RECYC-QUÉBEC a clairement démontré que les municipalités ont maintenant les ressources financières nécessaires pour inscrire la collecte sélective auprès des institutions dans leur plan stratégique de développement durable de sorte que les écoles ne devraient plus avoir de problèmes pour faire prélever leurs matières résiduelles, et ce sans aucun coût.

Certaines institutions ont réglé le manque de ressources financières en investissant dans l'efficacité énergétique, les mesures prises dans ce secteur générant des économies qui permettent de couvrir une bonne partie des dépenses liées à la gestion écologique des matières résiduelles.

D'autres enfin ont créé leur propre Fonds d'intervention en environnement. Ce Fonds, qui s'appuie sur le principe de l'utilisateur-payeur, leur permet d'engager un coordonnateur permanent à l'environnement et même de créer des emplois étudiant au sein même de l'institution (Cégep de Rosemont, Université Concordia) en partie rémunérés pour développer les activités d'animation environnementale du milieu.

Recommandation 1

Que soient entreprises des démarches auprès du ministère du MDDEP pour contraindre les municipalités à desservir les institutions scolaires situées sur leur territoire afin aux écoles l'application de la gestion institutionnelle selon le principe des 3RV-E.

Recommandation 2

Que les institutions négocient avec les municipalités afin qu'elles assument gratuitement et de façon hebdomadaire la collecte sélective des institutions scolaires sur l'ensemble du territoire québécois.

Action

Aider les institutions à créer un Fonds d'intervention en environnement basé sur le principe de l'utilisateur payeur afin qu'elles disposent annuellement d'un budget permettant de couvrir les dépenses liées à l'application du principe des 3RV-E intégrant à la fois les dépenses de gestion et celles liées à l'animation environnementale du milieu. Ce Fonds devrait notamment servir à créer un poste permanent de coordonnateur à l'environnement et des emplois étudiants pour élaborer un programme d'activités d'animation.

Atelier-échanges : E2 Actions étudiantes bénévoles et rémunérées

Constats

L'action bénévole des étudiants au sein de l'institution ou au bénéfice de la communauté, corroborée par un pair, peut être reconnue officiellement dans une attestation, que l'étudiant peut ajouter à son CV. Dans certaines institutions, l'action bénévole est même sanctionnée par un passeport de la citoyenneté. Cette forme de reconnaissance n'est toutefois pas appliquée partout et mériterait de l'être.

Actuellement un étudiant doit avoir accompli 60 heures de bénévolat dans une session pour recevoir une attestation officielle de l'institution. Cela représente 4 heures par semaine et certains estiment que ce nombre devrait être réduit.

Si un Fonds d'intervention en environnement a été créé au sein de l'institution, un juste équilibre est possible entre les heures de travail bénévole et les heures de travail rémunéré. C'est évidemment une forme de reconnaissance très appréciée des étudiants.

Recommandation 1

Que soit envisagée au sein de l'action bénévole une catégorie spéciale dédiée au volet de l'action en faveur du développement durable institutionnel.

Recommandation 2

Que soit étudiée la possibilité de réduire à un nombre plus réaliste d'heures de bénévolat pour rendre un étudiant éligible au programme de Reconnaissance de l'engagement étudiant sanctionnée par le MEQ.

Action

Faire connaître les bonnes initiatives étudiantes en développement durable afin de motiver l'engagement étudiant bénévole dans ce secteur.

Atelier-échanges G3 : Mesure et pratiques des achats écoresponsables

Constats

Le secteur des approvisionnements devrait tenir une place importante dans toute politique environnementale institutionnelle, car il a un impact important sur l'atteinte des objectifs du développement durable.

Le responsable des achats peut intervenir à deux niveaux :

1. Choisir des produits et adopter des méthodes qui fournissent une valeur ajoutée au point de vue écologique et social, en respectant les critères suivants: provenance, certifications, efficacité énergétique, emballage réduit, production respectueuse des droits de la personne, entretien/réparation, 3RV
2. Proposer à son institution l'adoption d'une politique d'achats responsables, en collaboration avec toutes les constituantes de l'institution, notamment celle des étudiants.
3. Sensibiliser ses fournisseurs aux valeurs de développement durable, appuyées par l'institution, en les incitant à se doter d'un code de conduite responsable.
4. Tenter de regrouper, quand c'est possible, les achats avec d'autres institutions, ce qui permet d'introduire des matières plus écologiques, sans entraîner de coûts additionnels (ex: achat de papier Enviro 100)

Recommandation 1

Que l'on fasse l'inventaire des fournisseurs écoresponsables, qu'on en publie la liste et qu'on leur donne la priorité.

Recommandation 2

Que l'on recherche et publie des cas où l'application de mesures d'achat écoresponsable n'a pas coûté plus cher à implanter.

Action

Travailler en partenariat et centraliser l'information concernant les achats écoresponsables : au RGAUQ pour les universités au CCSR pour les Cégeps.

Atelier-échanges E3 : L'intégration des questions environnementales dans le curriculum des études

Constats

À l'ordre primaire, l'implantation de la réforme a permis d'introduire de manière transversale l'éducation à l'environnement dans le curriculum des études « Environnement et Consommation » constitue maintenant un domaine générale de formation.

De manière concrète le mouvement des Établissements Verts Brundtland a pris une ampleur importante, puisqu'il compte aujourd'hui plus de 1000 écoles.

Quatre problématiques environnementales vont servir de support à l'enseignement des sciences.

Avec l'apparition de l'épreuve synthèse en 4^e session du collégial préuniversitaire et la relative liberté pédagogique associée, les projets reliés à l'environnement peuvent facilement voir le jour comme en témoigne le concours intercollégial Pédagogie-Environnement, qui entre dans sa 4^e année et auquel 30 cégeps ont participé depuis 2005.

Au secteur professionnel, l'intégration de l'environnement dans le curriculum offre encore davantage de possibilités et on actuellement assiste carrément à l'apparition de Cégep-Entreprise (Centre d'études collégiales de Carleton).

Ce qui s'offre au collégial se trouve considérablement accentué à l'Université où la liberté de créer littéralement des nouveaux cours, voire même de nouveaux programmes, ne pose aucun problème.

Recommandation 1

Que l'on procède à l'inventaire des initiatives d'intégration de l'environnement dans les cours et les faire connaître dans le volet éducation sur le portail de l'écodéveloppement institutionnel.

Recommandation 2

Que l'on fasse une recherche systématique des cours et des formules pédagogiques qui permettent l'intégration de l'Éducation relative à l'environnement vers le développement durable et en publier la liste.

Action

Identifier dans tous les programmes (généraux et techniques) des cégeps et dans tous programmes universitaires de 1^{er} cycle les cours de formation qui se prêtent à l'intégration des problématiques environnementales.

Atelier-échanges G4 : Qualité de l'air, gestion de l'eau et efficacité énergétique, des composantes qui améliorent la qualité de vie des institutions

Constats

De plus en plus de personnes responsables de la gestion des parcs immobiliers des institutions du Québec se préoccupent du confort des étudiants et du personnel. Apparemment on aurait mis beaucoup plus d'efforts sur la qualité de l'air, la consommation de l'eau et les économies d'énergie que sur la gestion écologique des matières résiduelles.

La qualité de l'air est en rapport direct avec la santé de ceux qui fréquentent l'institution; le gaspillage de l'eau a un impact important sur la facture à payer et un programme d'efficacité énergétique peut générer des économies considérables qui auront des répercussions sur l'ensemble de la performance écologique institutionnelle.

Recommandation 1

Que l'on bâtit une base de données d'experts dans les domaines air, eau et efficacité énergétique et qu'on la rende accessible sur le portail de l'écodéveloppement institutionnel.

Recommandation 2

Mettre à profit les cours de formation technique et professionnelle dans les programmes collégiaux et universitaires de génie du bâtiment pour permettre aux étudiants de réaliser des travaux orientés vers l'amélioration institutionnelle.

Action

Travailler en partenariat avec le Réseau Environnement et l'AGPI (Association des gestionnaires des parcs immobiliers du Québec) où pourrait être centralisée toute l'information relative à ces questions.

Atelier-échanges E4 : La reconnaissance des efforts de l'écodéveloppement, un puissant facteur de motivation pour l'amélioration continue.

Constat

Il y a deux ingrédients majeurs pour créer une culture écologique au sein de nos institutions d'enseignement : des projets motivants et des actions stimulantes qui invitent à l'engagement de tous, que l'on soit étudiant ou employé.

Des témoignages remarquables sont venus corroborer cette affirmation. Les jeunes n'attendent pas la reconnaissance car ils savent que si les effets de leurs projets sont visibles, ils ne peuvent qu'attirer la sympathie d'un grand nombre et qu'alors la reconnaissance vient de toute part et prend de multiples formes.

La reconnaissance EVB, l'attestation Cégep vert ou l'attestation ICI de RECYC-QUÉBEC fait évidemment la fierté de l'établissement tout entier, mais elle est ponctuelle et se déroule durant un court moment dans l'année à l'occasion d'un événement spécial.

La reconnaissance qui toutefois crée une motivation durable est celle qui a lieu au quotidien, exercée par l'adulte, témoin de l'action et qui ne manque pas l'occasion de gratifier d'un sourire, d'un bon mot celui ou celle qui vient d'agir en écocitoyen.

Recommandation 1

Que l'on ne manque jamais de reconnaître le bon geste individuel quand on en est témoin et de gratifier celui ou celle qui en est à l'origine.

Recommandation 2

Que l'on se fixe comme objectif collectif, de travailler à l'obtention d'une reconnaissance officielle qui fera honneur à l'institution et créera une fierté générale qui rejaillira sur la poursuite de l'engagement de chaque membre de la communauté.

Action

Créer un fichier des gestes écoresponsables simples et des formes de gratifications qui expliquent l'émergence d'une culture écologique institutionnelle.

Opérationnalisation des 8 actions identifiées

Un comité d'opérationnalisation des actions proposées au colloque sera créé sous peu. Il sera piloté par l'AQPERE et formé des membres suivants

- ENvironnement JEUnesse
- Coalition jeunesse Sierra
- Chaire de recherche du Canada en ERE
- Centre d'innovation pédagogique en sciences au Collégial
- Collège de Rosemont
- Fédération des étudiants universitaires du Québec
- Fédération des étudiants collégiaux du Québec

Il aura pour objectif de traduire en projets les actions proposées

Sa composition sera annoncée dans le bulletin Int'ERE.net de l'AQPERE du 29 mars 2007.